

Agent(e)s des collèges : *Personnels du Conseil Départemental complètement à part ou à part entière ?*

Cher(e)s collègues,

Depuis sa création en 2018, la FSU Territoriale a organisé de **nombreuses heures d'information** auprès des agents dans les collèges.

De ces différentes rencontres, **une équipe conséquente et représentative de vos métiers** s'est constituée sous l'animation de Frédéric Gal (collège de Floirac) et Bertrand Bouloc (collège de Bordeaux-Grand Parc).

Une centaine d'établissements ont pu faire l'objet d'un temps d'échange et de partage de l'information.

Grace à ce travail de lien, l'équipe de la FSU Territoriale a élaboré **un cahier de revendications garantissant davantage de bonnes conditions de travail et de reconnaissance de votre engagement professionnel** :

- **Création d'un règlement intérieur** afin d'harmoniser les pratiques de l'ensemble des collèges et surtout offrir un cadre de travail à l'ensemble des agents. La Gironde ne s'est pas pourvue de ce type de règlement contrairement à d'autres départements.
- **Obtenir la reconnaissance des compétences et de l'implication de nos agents des collèges** auprès des collégiens girondins ainsi que nos collègues de l'Education nationale (personnels cuisines, personnels maintenance, agents référents ainsi que les agents impliqués dans les projets éducatifs, etc ...).
- **L'ensemble des agents sont concernés comme le prévoit statutairement le cadre d'emploi des adjoints techniques pour l'accès au grade d'agent de maîtrise.** C'est le cas dans d'autres collectivités, Départements (collèges) et Régions (lycées).
- **Renforcer le lien technique** entre les territoires et la direction des collèges.

- **Transfert de la gestion des agents de la direction des collèges vers la DRH**, à l'instar des autres agents du Conseil Départemental.
- **Revalorisation du régime indemnitaire en s'appuyant sur l'expertise des équipes de restauration et les agents de maintenance et augmentation de la prime « salissures » pour l'ensemble des agents de deux euros cinquante à trente euros (au 1^{er} juillet 2022)**
- **Reconnaissance de la pénibilité de vos différents métiers afin de limiter la perte de congés**, dans le cadre du passage aux 1607 heures au 1^{er} janvier 2023.
- **Recrutement d'emplois statutaires** afin de limiter le recours aux emplois d'insertion qui faute de moyens viennent fragiliser davantage le fonctionnement des équipes.
- **Nombreux accompagnements et soutiens individuels** d'agents en difficulté !
- **Dépoussiérage et réactualisation des fiches de poste**

Par ailleurs, la FSU Territoriale a veillé, **dans ses instances dirigeantes, à ce que des collègues/adhérents issus de vos rangs soient représentés** (8 membres en font partie) dont l'un d'entre eux siège en CHSCT et CAP C, un autre en CCP.

**Afin d'échanger sur l'ensemble de ces sujets,
la FSU Territoriale organise une demi-journée d'information,
le 25 mai à 14h
au Collège Grand Parc
25, rue Pierre Trébod—Bordeaux.**

Chaque agent peut y participer librement. Une demande d'autorisation a été déposée auprès de la DRH. Il vous suffit d'en avertir votre responsable d'établissement.